

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	André PAILLAS
	Anne-Marie ANCHEN	à	Suzanne SAGE
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean MENE-SAFRANE	à	Michel LAURONCE
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Jacques IDOMÉNÉE, Jean CASABONNE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Dominique QUEHEILLE, Yves TOURAINÉ, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130924-09-CUL

COMPLEXE BEDAT : MISSION SYNTHESE

M. GAILLAT indique que l'aménagement du complexe Bedat se fera sous la forme de deux démarches menées conjointement :

- des marchés de travaux pour les 9 lots techniques, suivis par l'équipe de maîtrise d'œuvre, dévolus dans le cadre de la procédure adaptée du code des marchés publics

- un marché de conception-réalisation pour la scénographie confié à ARSCENES

La nature de cet aménagement demande une coordination précise et complexe entre les documents techniques d'exécution issus de ces deux procédures (réservations, gaines, câblage...).

Il s'agit classiquement d'une mission « synthèse » prévue par la réglementation pour ce type d'opération.

Par souci d'économie et afin de conserver une harmonie sur le chantier, une consultation va être engagée auprès des intervenants déjà identifiés. En tout état de cause, le montant de cette mission ne devrait pas excéder 8 000.00 € HT (9 568 € TTC). Une information sur l'attributaire sera faite lors d'une prochaine séance.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Général, Section Investissement, opération 1331.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat pour la mission Synthèse
- **VOTE** les crédits correspondants

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 24 septembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT